SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOUILLAC

2026 - 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 10h15, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville à Brive, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Président.

La convocation a été établie et affichée le mercredi 28 octobre 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Christian **PRADAYROL** - M. Pierre **MONTEIL** - M. Jean-Luc **SOUQUIERES** _ M. Jean-Louis **LASCAUX** - Mme Monique **SERRE-IGOULZAN** _ M. Hervé **BRUCY** - M. Bernard **CONTINSOUZAS** _ Mme Alexandra **DOUSSAUD**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Julien **BOUNIE** _ Mme Frédérique **MEUNIER** - M. Francis **COMBY** _ Mme Pascale **BOISSIERAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Valéry **ELOPHE** _ Mme Anabelle **REYDY** avec en sus le pouvoir de M. Philippe **NAUCHE**
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal **CAVITTE**
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Philippe **VIDAU**
Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE** représentant M. Jean **BOUSQUET**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BOUNIE, pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : ELECTION D'UN MEMBRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Président du SMABS

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20261106-39-05112026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Date de publication : 09/11/2026

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.24.62.22 - Courriel : smabs@brive.fr

Considérant la délibération du Comité Syndical du 4 Mai 2026 relative à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.),

Considérant l'élection du nouveau président du Syndicat, le 5 novembre 2026 suite à la démission de Monsieur Julien BOUNIE, élu sénateur le 27 septembre dernier, envoyée le 17 octobre 2026, acceptée par le Préfet et qui prend effet le 26 octobre 2026,

Pour rappel, présidée par le Président, elle comprend des membres du Comité Syndical désignés à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération en date du 26 juillet 2005, le Comité Syndical a créé une C.C.S.P.L., composée du président ou de son représentant (Président de droit), de 5 élus titulaires et de 5 élus suppléants du Comité Syndical, de 3 représentants d'associations locales.

Selon l'article 4 du règlement intérieur de la C.C.S.P.L., les membres de la commission sont désignés pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat syndical.

Lors du Comité Syndical du 4 Mai 2026, avaient été élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe VIDAU	Jean-Jacques DELPECH
Jean-Luc SOUQUIERES	Françoise CAYRE
Monique SERRE-IGOULZAN	Christian PRADAYROL
Philippe NAUCHE	Jean BOUSQUET
Jean-Claude FOUCHÉ	Frédéric GINESTE

Le Comité Syndical doit donc procéder à l'élection d'un nouveau membre de la C.C.S.P.L. en qualité de membre titulaire et en remplacement de M. Jean-Luc SOUQUIERES élu Président du SMABS et de fait, Président de droit de cette instance.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de choisir le mode de scrutin : vote à bulletin secret ou à main levée.

Considérant le choix de l'assemblée, il est procédé à un vote à main levée.

Considérant la candidature de Monsieur Francis COMBY, après vote, l'assemblée est informée des résultats :

Nombre d'inscrits : 21
Nombre de votants présents et représentés : 21
Nombre de personnes n'ayant pas pris part au vote : 0
Bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur Francis COMBY est donc élu membre titulaire de la C.C.S.P.L..

La nouvelle composition de la C.C.S.P.L. est donc la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe VIDAU	Jean-Jacques DELPECH
Francis COMBY	Françoise CAYRE
Monique SERRE-IGOULZAN	Christian PRADAYROL
Philippe NAUCHE	Jean BOUSQUET
Jean-Claude FOUCHÉ	Frédéric GINESTE

Accusé de réception en préfecture
010-261900017-20261106-39-05112026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Il est proposé au Comité Syndical :

Date de publication : 09/11/2026

- **de nommer** en qualité de représentants d'associations locales :

- le (la) Président(e) ou son (sa) représentant(e) de l'association : «UFC QUE CHOISIR CORREZE»

- le (la) Président(e) ou son (sa) représentant(e) de l'association : «Intégrité du Causse de Nespouls »

- le (la) Président(e) ou son (sa) représentant(e) de l'association : « Aéroclub de Brive »

- de donner délégation au Président pour saisir la commission afin de recueillir son avis sur les rapports d'activités produits par les délégataires ou sur tout projet de recours à une gestion par délégation de service public ou une création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,

- de donner tout pouvoir au Président pour mener à bien toutes les démarches administratives en vue de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Jean-Luc SOUQUIERES

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20261106-39-05112026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Date de publication : 09/11/2026